

Préfecture maritime de l'Atlantique

Division Action de l'Etat en Mer
Bureau environnement marin

Sous-Préfecture de Lannion

Pôle Aménagement et Développement
Bureau de l'urbanisme et de l'environnement

**Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs des sites Natura 2000
« Trégor-Goëlo » FR5310070 (Zone de protection spéciale) et FR5300010 (Zone Spéciale de Conservation)**

Note de présentation dans le cadre de la participation du public à l'élaboration d'une décision ayant une incidence sur l'environnement conformément aux dispositions de l'article L. 120-1 du code de l'environnement.

Le site Natura 2000 FR 5310070 (zone de protection spéciale : « Z.P.S ») a été désigné par arrêté ministériel le 30 juillet 2004.

Le site Natura 2000 FR5300010 (Zone Spéciale de Conservation : « Z.S.C ») a été désigné par arrêté ministériel le 4 mai 2016.

La ZSC s'étend sur 91 228 ha dans les communes de : Ile-de-Bréhat, Kerbors, Kerfot, Kérity, Langoat, Lanmodez, Lézardrieux, Minihi-Tréguier, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Pleudaniel, Ploëzal, Ploubazlanec, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Plounez, Plourivo, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, Quemper-Guézennec, La Roche-Derrien, Trédarzec, Tréguier, Trévou-Tréguignec, Troguéry.

Cette emprise est marine à 97%. Il s'agit de mer, bras de mer, rivières et estuaires soumis à la marée, des forêts caducifoliées, forêt de résineux, des rochers intérieurs, des éboulis rocheux, des prairies semi-naturelles humides, des prairies mésophiles améliorées, des landes, de la broussaille, des galets, des falaises maritimes, des dunes, des plages de sables, des marais salants et des prés salés.

L'extension de 2008, permet de prolonger les deux vastes échancrures du Trieux et du Jaudy. L'ensemble forme un milieu riche qui se traduit par sa productivité primaire et bénéficie aux activités conchyliques et halieutiques.

A l'ouest et à l'est, ce périmètre s'étend entre les zones rocheuses de Trélévern et celles de Plouha. Tant au niveau du proche espace côtier qu'au niveau du large, cette proposition de périmètre repose sur une mosaïque très riche d'habitats : herbiers de zostères, la zone de cailloutis, les zones de maërl ainsi que des zones de placages à *Sabellaria spinulosa*.

La richesse écologique du site amène certains mammifères marins à fréquenter régulièrement le site comme le grand dauphin, le dauphin commun et le marsouin commun. Cette extension permet également de prendre en compte des zones d'alimentation de la population de phoques gris qui se reproduit sur l'archipel des Sept-Iles.

La ZPS s'étend sur 91 438 ha dans les communes de Ile-de-Bréhat, Kerbors, Kerfot, Kérity, Langoat, Lanmodez, Lézardrieux, Minihi-Tréguier, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploëzal, Ploubazlanec, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Plouha, Plounez, Plourivo, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, Quemper-Guézennec, La Roche-Derrien, Trédarzec, Tréguier, Trélévern, Trévou-Tréguignec, Troguéry.

Cette emprise est marine à 97%. C'est une zone importante pour la nidification des sternes en Bretagne. Le secteur du sillon de Talbert et de l'archipel de Bréhat a, par ailleurs, été inventorié comme faisant partie des sites majeurs pour la nidification des limicoles en Bretagne. La ZPS est une zone d'hivernage très intéressante pour les anatidés et les limicoles. Plus au large, c'est une zone exploitée pour l'alimentation de nombreuses espèces pélagiques (puffin des Baléares, Fou de bassan, macareux moine, Guillemot de Troïl, Pingouin torda...)

Ces sites font partie du réseau Natura 2000 mis en place au niveau européen pour répondre à deux directives européennes, les directives « Oiseaux » et « Habitats -Faune, Flore », dont l'objectif est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'objectif du réseau Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable.

Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage, composé par les représentants locaux et les acteurs du site. Il doit élaborer un document d'objectifs, plan de gestion du site qui, à partir d'un diagnostic, identifie les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site en Natura 2000.

Le document d'objectifs des sites «Tregor-Goëlo» a été validé par le comité de pilotage réuni le 18 septembre 2014. Les objectifs de développement durable de ce plan de gestion sont :

- maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats terrestres d'intérêt communautaire
- maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable des habitats marins d'intérêt communautaire
- maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats fonctionnels
- maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels
- maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- animer, mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs.

Avant son approbation par arrêté préfectoral et conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, l'arrêté portant approbation du document d'objectif doit être soumis à la procédure de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

La consultation est ouverte du 7 novembre 2016 au 28 novembre 2016 inclus sur le site internet des services de la préfecture des Côtes d'Armor et de la préfecture maritime de l'Atlantique dans la rubrique actualités/consultationspubliques.

Vous pouvez adresser vos observations aux adresses électroniques suivantes :

- pref-developpement-lannion@cotes-darmor.gouv.fr
- aem@premar-atlantique.gouv.fr

Par ailleurs, vous pouvez également transmettre vos observations par courrier aux adresses suivantes :

PREFECTURE MARITIME ATLANTIQUE

Division Action de l'Etat en Mer
Bureau environnement marin
BCRM de Brest
CC46
29240 BREST CEDEX

SOUS-PREFECTURE DE LANNION

Pôle Aménagement et Développement
Bureau de l'urbanisme et de l'environnement
9, rue Joseph Morant – BP 30745
22301 LANNION CEDEX